



## prendre en photo le chien des voisins dans leur propriété privé

Par **elinea**, le **21/08/2012** à **22:52**

Bonjour,

On est partie en vacances mais n'ayant pas la possibilité de prendre notre chien avec, on a demandé à une amie de venir s'occuper de notre chien. Durant notre absence en ne voulant pas le mettre en pension pour qu'il se sente le mieux possible durant notre absence, et ne pas bouleverser ses habitudes. Mais surtout en pensant faire le mieux pour notre chien. Malheureusement il c'est senti seul et il pleurai et aboyé, on a donc pris la décision de trouver quelqu'un d'autre pour éviter à notre amie d'avoir d'avantage de problèmes, car une voisine venait et l'a "menacé" en lui disant qu'ils vont faire intervenir les forces de l'ordre, la gendarmerie... le temps de trouver quelqu'un d'autre pour le garder des voisins ont profiter pour prendre notre chien en photo dans notre propriété privé. Ont il le droit de prendre en photo notre chien dans notre propriété privé sans notre accord ni autorisation?

Merci pour vos réponses.

Par **Defenseur**, le **21/08/2012** à **23:51**

Bonjour,

S'ils sont venus dans votre propriété pour faire la photo: il y a violation de domicile. Vous pouvez porter plainte mais il faut quantifier le préjudice (difficile à dire).

S'ils ont effectué des photos à travers un grillage ou au-dessus d'un mur et qu'ils étaient bien chez eux: ils en ont tout à fait le droit. Par contre, cette photo est juste pour démontrer une situation et non pour violer votre vie privée (ce que vous faites chez vous, ne regarde que vous).